

Le FMI publie ses « Perspectives de l'économie mondiale »

Dans ses « Perspectives de l'économie mondiale » publiées le 7 avril 2014, le FMI prévoit une accélération de la croissance mondiale de +3,6 % en 2014 et +3,9 % en 2015 (après +3 % en 2013). L'activité s'accélérerait dans les pays avancés, mais la reprise mondiale resterait « inégale et modeste », tandis que des risques importants, déjà identifiés ou nouveaux, subsisteraient. Parmi les risques recensés précédemment, le FMI cite le programme inachevé de réformes du secteur financier, l'endettement élevé de beaucoup de pays, un chômage par trop élevé et des craintes concernant les pays émergents. Les nouveaux risques tiennent selon le FMI à une inflation faible dans les pays avancés, une détérioration des perspectives des pays émergents par rapport au second semestre de l'an dernier et aux récentes tensions géopolitiques. S'agissant des contributions à la croissance mondiale, le FMI table sur une accélération dans les pays avancés, notamment aux États-Unis, où la croissance annuelle en 2014-15 devrait être supérieure à la tendance, aux environs de 2 ¾ %, sous l'effet d'une « modération du rééquilibrage des finances publiques, de conditions monétaires accommodantes, du redressement du secteur immobilier et d'une augmentation du patrimoine des ménages ». Le FMI prévoit également une reprise dans la zone euro avec +1,2 % en 2014 et +1,5 % en 2015 après -0,5% en 2013, et une croissance qui reste supérieure dans les pays du cœur de la zone (+1,7 % en Allemagne, contre +0,5% en 2013, +1,0 % en France, contre +0,3 % en 2013, +0,6 % en Italie, après -1,9 %, +0,9 % en Espagne, après -1,2 %). Au Japon, le FMI mise sur une stabilité de la croissance (+1,4 % en 2014 après +1,5 % en 2013). L'activité économique y serait portée notamment par l'investissement privé et les exportations, mais pâtirait du durcissement de la politique budgétaire en 2014-15, et notamment du relèvement de la taxe à la consommation. Enfin, concernant les Pays émergents, le FMI table sur une accélération modérée de la croissance, de 4,7 % en 2013 à 4,9 % en 2014 et à 5,3 % en 2015, en liaison avec « un environnement financier extérieur moins favorable et, dans certains cas, à la persistance d'un investissement faible et à d'autres contraintes structurelles intérieures ».

<http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2014/01/pdf/textf.pdf>

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 3 avril 2014, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, déclarait, lors de sa conférence de presse : « Au terme de notre examen régulier de la situation économique et monétaire, nous avons décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. Les informations disponibles confirment que la reprise modérée de l'économie de la zone euro se poursuit conformément à notre évaluation précédente. Dans le même temps, les informations récentes continuent de conforter notre anticipation d'une période prolongée de faible inflation, suivie d'une remontée graduelle des taux d'inflation mesurée par l'IPCH. Les signaux provenant de l'analyse monétaire confirment le diagnostic de tensions sous-jacentes modérées à moyen terme sur les prix dans la zone euro. Les anticipations d'inflation pour la zone euro à moyen et long terme restent solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. À plus long terme, nous suivrons très attentivement les évolutions et considérerons tous les instruments à notre disposition. Nous sommes fermement déterminés à conserver l'orientation largement accommodante de la politique monétaire et à agir rapidement si nécessaire. En conséquence, nous n'excluons pas un nouvel assouplissement de la politique monétaire et nous réitérons fermement que nous continuons de prévoir le maintien des taux d'intérêt directeurs de la BCE à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée (...). Le Conseil des gouverneurs affirme unanimement son engagement de recourir également à des instruments non conventionnels dans le cadre de son mandat afin de faire face efficacement aux risques d'une période trop prolongée de faible inflation. »

2 - Eurostat

Dans la zone euro (ZE18), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 11,9 % en février 2014, stable depuis octobre 2013. Il se situait à 12,0 % en février 2013. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 10,6 % en février 2014, en baisse par rapport au taux de 10,7 % de janvier 2014. Il se situait à 10,9 % en février 2013. Eurostat estime qu'en février 2014, 25,920 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 18,965 millions dans la zone euro. Par rapport à janvier 2014, le nombre de chômeurs a diminué de 65 000 dans l'UE28 et de 35 000 dans la zone euro. Comparé à février 2013, le chômage a baissé de 619 000 personnes dans l'UE28 et de 166 000 dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,8 %), en Allemagne (5,1 %) ainsi qu'au Luxembourg (6,1 %), et les plus élevés en Grèce (27,5 % en décembre 2013) et en Espagne (25,6 %).

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

Décret n° 2014-373 du 27 mars 2014 relatif à la dénomination commune des principaux frais et services bancaires

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028790930&dateTexte=&categorieLien=id>

Ce texte entre en vigueur le 1er avril 2014 pour les plaquettes tarifaires en ligne et le 1er juillet 2014 pour les plaquettes tarifaires en version papier. Il s'applique aux plaquettes dont les tarifs sont modifiés à compter de ces dates.

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Indicateurs de vulnérabilité des ménages

En février 2014, le Fichier central des chèques (FCC) de la Banque de France a enregistré 4 retraits de carte bancaire, aucun incident de paiement sur chèques n'a été enregistré. Par ailleurs, l'archipel comptait 10 personnes physiques en situation d'interdiction bancaire.

Surendettement

Depuis sa dernière tenue en décembre 2013, sous la présidence du Préfet, la commission de surendettement de Saint-Pierre, n'a pas enregistré de nouveau dossier.

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Annick Girardin nommée au gouvernement

En 2007, pour la première fois depuis plus de vingt ans, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon envoyait une députée de gauche à l'Assemblée nationale. Annick Girardin, candidate du mouvement cap sur l'avenir, proche du Parti radical de gauche, élue d'opposition au sein du conseil territorial, était élue députée. Elle a été réélue en 2012 dès le premier tour. Cette fonctionnaire territoriale de 49 ans, née à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) membre de la commission des finances et qui siège au sein du groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste (RRDP), est nommée secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargée du développement et de la francophonie. Elle est la première Saint-Pierraise à entrer au gouvernement.

Visite de la ministre déléguée chargée de la décentralisation

Anne Marie Escoffier, ministre déléguée à la décentralisation en visite sur l'archipel du 12 au 15 février 2013. Durant son séjour, elle a notamment pu rencontrer les élus locaux de Saint-Pierre et de Miquelon. La ministre s'est ainsi entretenue tour à tour avec le sénateur maire, le député, et le président du conseil territorial. Elle a également rencontré le président de la chambre de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, de métiers et de l'artisanat. Les discussions avec ces acteurs se sont orientées à la fois sur les différents axes potentiels de développement économique de l'archipel, et sur une éventuelle évolution statutaire de ce dernier.

Nouvel accord franco-canadien sur la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon

Les diplomates français et canadiens ont signé le 5 mars un accord sur la pêche à la morue dans la zone 3PS de Saint-Pierre et Miquelon. L'accord franco-canadien du 5 mars vient amender pour l'année à venir le texte de 1994 qui régit la pêche commune de la morue dans la zone 3PS. Cet accord introduit ainsi certaines nouveautés telles que, la suppression de l'obligation d'affrètement des 70 % de quota réservés à la pêche industrielle, ou encore la mise en place d'un principe de négociation de gré à gré entre les professionnels canadiens et ceux de l'archipel, qui devront s'entendre pour se répartir la pêche du quota industriel attribué à la France. Pour entrer en application définitive, l'accord doit encore être formellement validé par les autorités canadiennes. Il sera alors publié au journal officiel français. Il devra, en outre, être revalidé chaque année à l'occasion du conseil consultatif des pêches.

Fonds Exceptionnel d'Investissement : plus de 1,7 million d'euros pour Saint-Pierre-et-Miquelon

Le ministère des Outre-mer a accordé le 6 février 2014 1,750 million d'euros à la mairie de Saint-Pierre au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement 2014. Il s'agit d'une aide financière de l'Etat aux collectivités territoriales qui réalisent des investissements concernant des infrastructures ou des équipements publics. Cette somme permettra à la commune de financer deux projets : l'un lié au traitement des déchets (900 000 euros), et l'autre à la rénovation des réseaux d'adduction d'eau (850 000 euros). Cette somme est en augmentation de plus de 5% par rapport à l'année précédente.

Saint-Pierre-et-Miquelon désormais éligible au FISAC

Depuis le mois de février 2014, l'archipel de Saint Pierre et Miquelon est éligible au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Le FISAC a pour vocation de répondre aux menaces pesant sur l'existence des services artisanaux et commerciaux de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. L'action du FISAC se traduit par le versement de subventions aux collectivités locales et aux entreprises (en milieu rural, seulement en faveur d'entreprises économiquement viables et à condition de ne pas induire de distorsion de concurrence). Le FISAC finance des actions de fonctionnement (animation, communication et promotion commerciale, recrutement d'animateurs de centre-ville, études...) ou d'investissement (halles et marchés, centres commerciaux de proximité, signalétique commerciale, aides directes aux entreprises...).

Conseil consultatif des pêches franco-canadien

Les délégations françaises et canadiennes se sont réunies pour la première fois à Saint Pierre le 3 et 4 avril dans le cadre du conseil consultatif des pêches franco-canadien. Au terme des discussions, les quotas ont été revus à la hausse pour la saison prochaine. Le Total Autorisé de Captures (TAC) de morue notamment dans la zone du 3PS augmente ainsi de 15 %, passant de 11 500 tonnes à 13225 tonnes.

Bouclier Qualité Prix : Opération reconduite en 2014

Mis en place pour la première fois le 22 avril 2013, l'opération « Bouclier qualité prix » est reconduite en 2014 suite aux recommandations issues de la dernière réunion de l'observatoire des prix des marges et des revenus qui s'est tenue en novembre 2013 et qui réunissait sous l'égide de la préfecture différents représentants du secteur du commerce et de l'alimentation et des services publics concernés. Ainsi, un chariot type comprenant cinquante produits de consommation courante voit son prix bloqué à 153 euros maximum. A ce stade, un seul distributeur est engagé dans le dispositif et l'applique sur l'archipel.

Revalorisation du revenu de solidarité active

Le décret n° 2014-391 du 29 mars 2014 vient revaloriser le revenu de solidarité dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon avec effet au 1er janvier 2014. Le taux de revalorisation annuelle du revenu de solidarité, identique à celui de la revalorisation annuelle de l'allocation de solidarité spécifique, est de 1,3 %, ce qui porte le montant mensuel du revenu de solidarité de 500,64 euros à 507,15 euros.

Poursuite de la dépréciation du dollar canadien

Le cours de la devise canadienne poursuit sa dépréciation face à l'euro au premier trimestre 2014. Le taux de change de l'euro, évolue de 4,9 % entre le 5 décembre 2013 et le 5 mars 2014. Il évolue de 15,7 % sur un an.

Il s'établit ainsi 1,5190 CAN/EUR au 5 mars 2014 à contre 1,4487 CAN/EUR au 5 décembre.

Taux de change du dollar canadien pour un euro



Source: banque-France.fr

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

	Données brutes	Δ % trimestre précédent	Glissement annuel	
Prix (Source : Préfecture)	Prix à la consommation – 4 ^e trimestre 2013	-	+0,29 %	+1,6 %

	Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel	
Emploi (Source : DCSTEP)	Nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) Décembre 2013 :	269	26,3%	9,8%
	Nombre de demandeurs d'emploi (catégorie 1) Décembre 2013 :	199	28,4%	11,8%
	Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois indemnisés Décembre 2013 :	ND	ND	ND
RSA (Source : CPS)	Nombre de bénéficiaires - fin décembre 2013 :	41	7,9%	-4,7%
	Nombre de personnes à charge - fin décembre 2013 :	82	12,3%	9,3%
Commerce extérieur (Source : Douanes)	Importations (milliers d'euros) Décembre 2013 : Cumul annuel :	11 398 93 359	61,2% 13,9%	527,0% 18,0%
	Exportations (milliers d'euros) Décembre 2013 : Cumul annuel :	17 1 997	-96,3% 0,9%	-83,2% 69,7%
	Déficit commercial (milliers d'euros) Décembre 2013: Cumul annuel	-11 381 -91 362	72,3% -255,9%	562,8% 17,2%

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel	
Pêche Artisanale (Source : Pôle Maritime)	Débarquements (en tonnes) Entre avril 2013 et décembre 2013	1 425	0,4%	-
Pêche Industrielle (Source : Pôle Maritime)	Débarquements (en tonnes) Entre avril 2013 et décembre 2013	579	39,5%	-
Trafic aéroportuaire Aéroport de Saint-Pierre (Source : Aviation civile)	Nombre de passagers (arrivées + départs) Décembre 2013 : Cumul annuel :	2 331 34 422	-14,3% 7,3%	-30,4% 6,4%
	Mouvements d'avions Décembre 2013 : Cumul annuel :	193 2 666	-17,5% 7,8%	9,0% 6,0%
	Fret et envois postaux (en tonnes) Décembre 2013 : Cumul annuel :	24 734 200 366	49,9% 14,1%	8,0% 18,3%

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet				
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,25%	13/11/2013				
Taux de la facilité de prêt marginal	0,75%	13/11/2013				
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013				
Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)						
ANNEE	Taux d'intérêt légal	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
2014	0,04%	JO du 06/02/14				
2013	0,04%	JO du 01/03/13	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%

* hors prime d'Etat

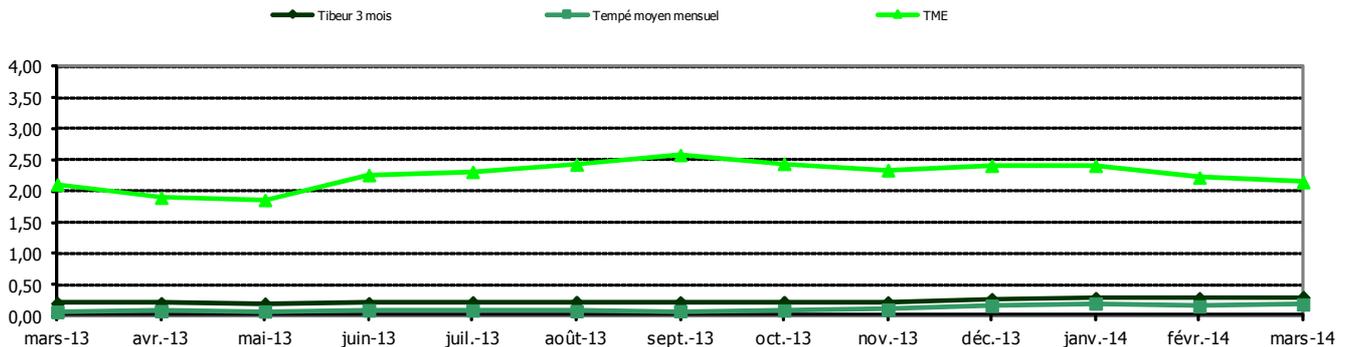
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (mars 2014)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,1694%	0,2051%	0,1601%	0,1907%	0,2310%	0,3040%	0,4060%	0,5760%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Décembre	Janvier	Février	Mars	Décembre	Janvier	Février	Mars
2,41%	2,41%	2,22%	2,15%	2,61%	2,61%	2,42%	2,35%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er avril 2014)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,19%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,91%
Prêts à taux variable	4,64%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,92%
Prêts-relais	5,39%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,79%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,37%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,27%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,31%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,09%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,21%	Découverts en compte (1)	13,37%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

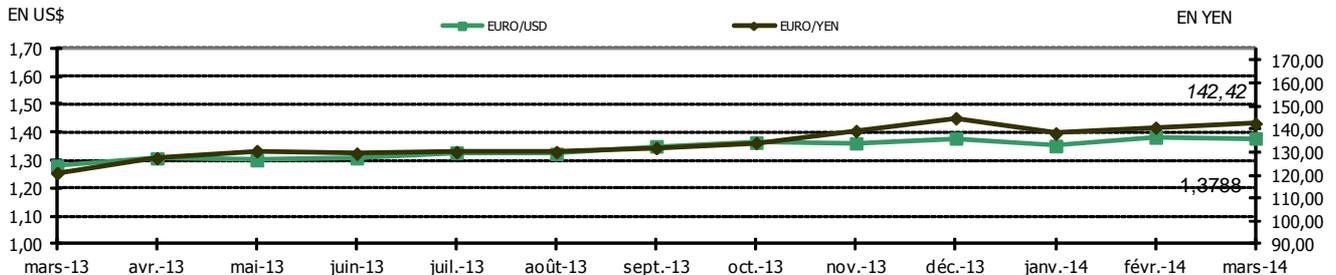
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3788	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,5875	EURO/SRD (Surinam)	4,5646
EURO/JPY (Japon)	142,4200	EURO/BWP (Botswana)	12,0260	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4647
EURO/CAD (Canada)	1,5225	EURO/SCR (Seychelles)	16,4914	EURO/DOP (Rép. Dom.)	59,4014
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,8282	EURO/MUR (Maurice)	41,3773	EURO/BBD (La Barbade)	2,7539
EURO/SGD (Singapour)	1,7366	EURO/BRL (Brésil)	3,1276	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,8696
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,6973	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,6639	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3256,4162	EURO/XCD (Dominique)	3,7178	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y.CARON

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 22 place du Général de Gaulle-BP 4202-97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Achévé d'imprimer : avril 2014 - Dépôt légal : avril 2014 - ISSN n°1240-2796